

INF'EAU Captage SDE n°6 - Qualité d'eau 2022

Classement du captage

La prise d'eau du barrage de la Visance à Landisacq a été classée **captage prioritaire**, en 2013 suite à la Conférence Environnementale compte tenu **des concentrations en phosphore et pesticides élevées**. Les teneurs en phosphore entraînent un risque d'eutrophisation du milieu.

Réseau et modalités de suivi

Depuis août 2018, le SDE a mis en place un suivi pesticides et nitrates sur 4 points de prélèvements en aval et amont de la retenue :

1. Exutoire du barrage
2. Ruisseau du Plessis avant confluence avec la Visance
3. Ruisseau de l'Aubrière avant confluence avec la Visance
4. Rivière Visance avant confluence avec le Plessis

Les analyses sont réalisées par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides à **0,02 µg/L** autant que les techniques le permettent.

Les analyses de pesticides, nitrates et phosphore sont réalisées **une fois par mois**.

Les Normes de Qualité

❖ **Nitrates** : Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : moins de **50 mg/l**

❖ **Pesticides** :

Norme de prélèvement de l'eau brute : Concentration totale en pesticides quantifiés ne doit pas excéder **5 µg/l en tout et 2 µg/l par substance active**

Norme pour l'eau potable distribuée : Concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **0,5 µg/l en tout et 0,1 µg/l par substance active** (sauf ceux classés non pertinents par l'ANSES)

Objectifs de qualité d'eau du programme d'actions

(Défini lors du COPIL départemental 16/01/2019)

❖ **Nitrates** : 90% des concentrations en NO₃⁻ mesurées en une année, inférieures à 40 mg/l

❖ **Pesticides** :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyennes des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,08 µg/l**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,4 µg/l**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées à la prise d'eau, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

- ✓ AAC : 930 ha et zone d'actions: 958 ha
- ✓ 3 commune concernées : Chanu, Landisacq et Saint-Paul
- ✓ 78% de la surface couverte par l'activité agricole

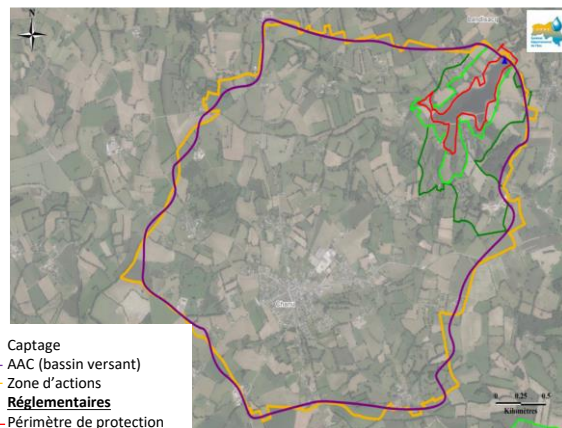
AGRICULTURE

- ✓ 28 exploitations enquêtées en 2015 représentant 82% de la SAU de l'AAC – 15 sièges d'exploitation.
- ✓ Principalement en contexte élevage + grande cultures

CONTACT - Animatrice

- ✓ Anne Picard (SDE 61)
- ✓ 02 33 29 96 96

CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'actions



- ▲ Captage
- AAC (bassin versant)
- Zone d'actions réglementaires
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché sensible
- Périmètre de protection rapproché complémentaire

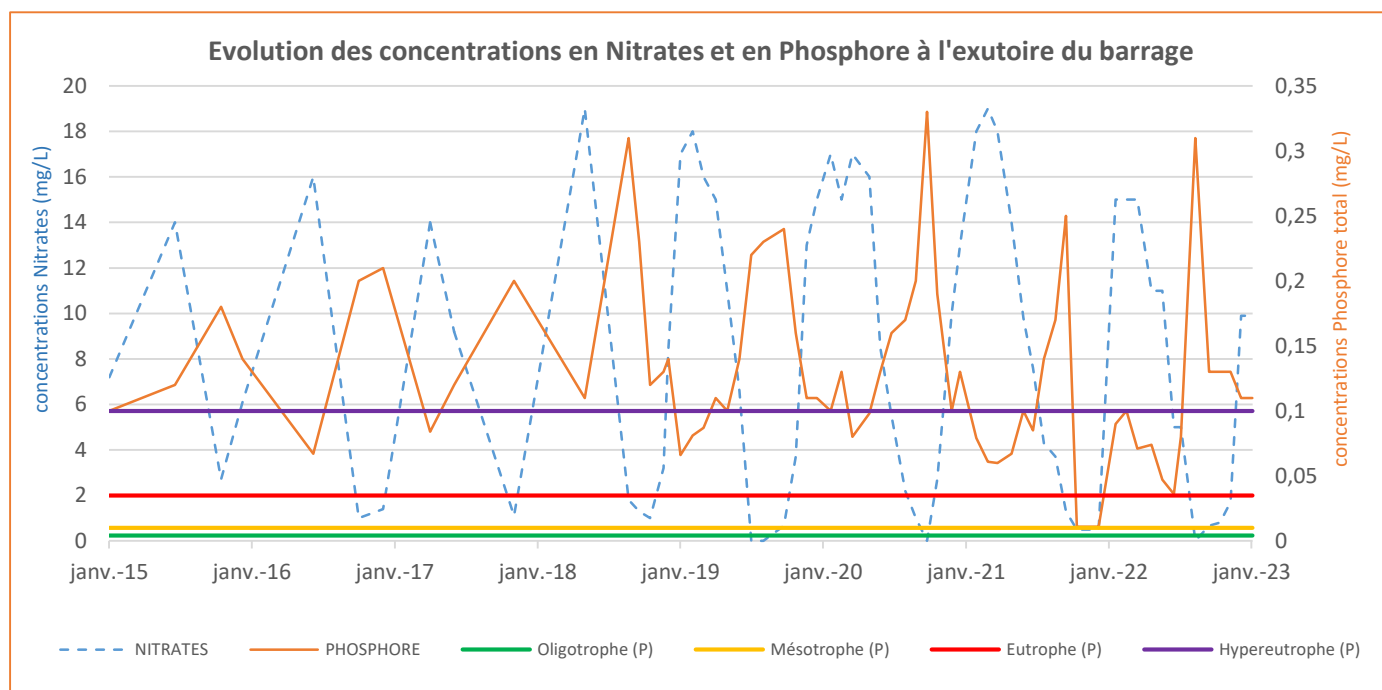


L'ESA-métolachlore

- ✓ Molécule de dégradation du S-métolachlore, herbicide maïs contenu dans le Camix, le Mercantor Gold,...
- ✓ L'ANSES a déclassé ce métabolite depuis septembre 2022, il est considéré comme non pertinent. La limite réglementaire de qualité correspond actuellement à une valeur de vigilance de 0,9 µg/l.

INF'EAU Captage SDE n°6 - Qualité d'eau 2022

Suivi Nitrates et Phosphore à l'exutoire



Nitrates :

- Des concentrations toujours inférieures à la norme de potabilité depuis janvier 2015 et inférieures au seuil de sensibilité 40 mg/l.
- Une concentration fluctuante à l'échelle annuelle : les pics de concentration se retrouvent au printemps (lessivage) alors que les concentrations les plus basses sont mesurées en automne (étiage).

Indicateur : **100% des valeurs mesurées sont inférieures à 40 mg/l** (01/2015– 12/2022)

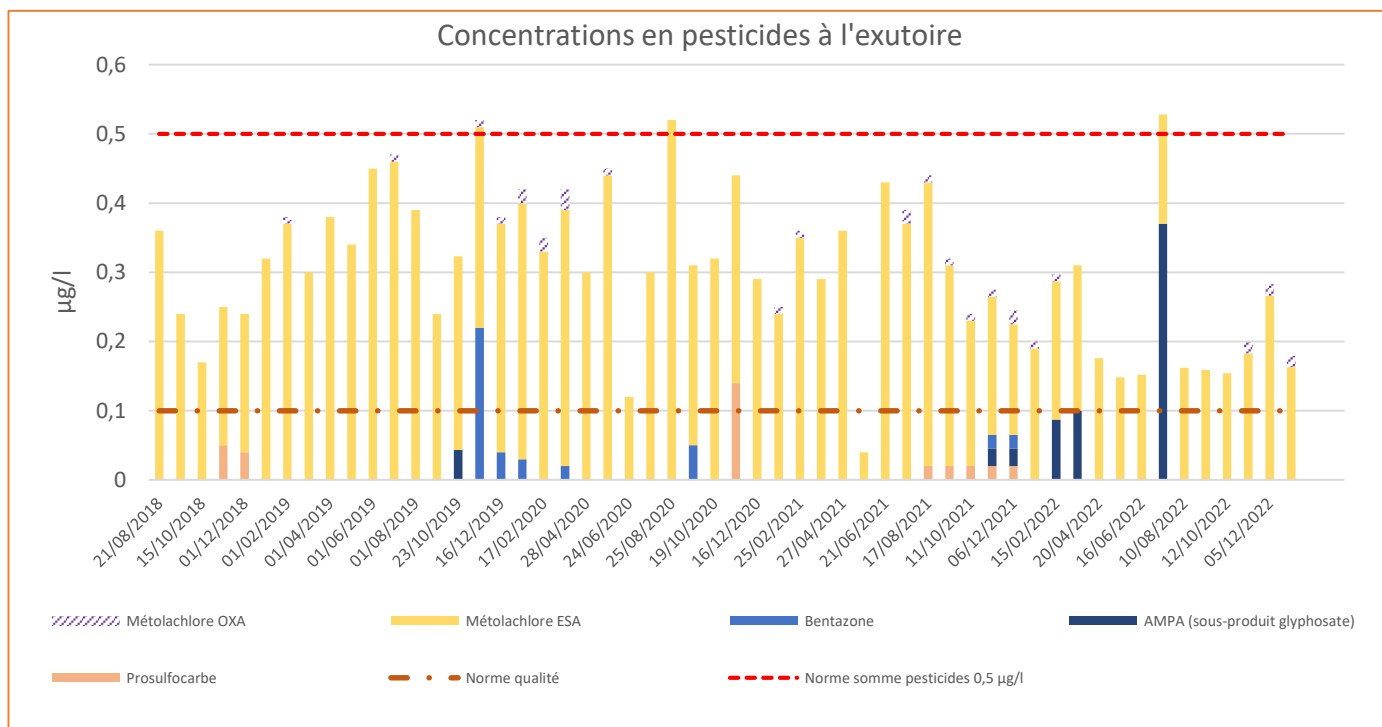
Phosphore total :

- Le phosphore présente des variations saisonnières plus ou moins marquées avec un pic de annuel en automne. Depuis le début des mesures en 2015, les concentrations sont supérieures à **0,03mg/L**, ce qui classe la masse d'eau dans la catégorie **eutrophe**, voire **hypereutrophe** lors des dépassements du seuil de **0,1 mg/L**. Les teneurs en phosphore l'hiver sont le plus souvent comprises entre 0,03 mg/l à 0,3 mg/l pour l'année 2022.

Indicateur : **0% des valeurs mesurées <= 0,03 mg/L** (01/2015– 12/2022)

INF'EAU Captage SDE n°6 - Qualité d'eau 2022

Suivi Pesticides à l'exutoire



Depuis le début du suivi par le SDE, l'évolution des concentrations en pesticides montre :

- **La présence ponctuelle de prosulfocarbe, AMPA (produit de dégradation du glyphosate) et métochloro (concentration < 0,1 µg/l)**
- **En 2019, présence de Bentazone en concentration > 0,1 µg/L**
- **En 2022, présence d'AMPA en concentration = 0,37 µg/L**
- **3 molécules métabolites ESA/OXA prédominantes.** Le métochloro ESA (herbicide maïs), est la molécule prédominante et dépasse l'ancienne norme de qualité de 0,1 µg/l mais se positionne en dessous du seuil de vigilance de 0,9 µg/l (réglementation de septembre 2022). Un travail spécifique sur l'utilisation de cette molécule peut être pertinent pour prévenir d'éventuels problèmes de traitement de l'eau.

Les prélèvements depuis août 2018, si l'on s'en tient aux molécules prises en compte au moment de la définition des objectifs départementaux, ne montrent **aucun dépassement de la norme somme des pesticides - 0,5 µg/l.**

Toutefois, depuis janvier 2021, l'ESA métochloro est inclus dans le calcul de la potabilité de l'eau. Cela modifie les résultats précédents. Ainsi, depuis août 2018, **toutes les analyses dépassent la norme unitaire par pesticide de 0,1 µg/L.**

Indicateurs (08/2018 – 11/2022) :

Objectif : < 0,08 µg/L

- Moyenne par pesticide détecté :
 - sans métabolite ESA/OXA : 0,045 µg/l
 - avec métabolites ESA/OXA : 0,081 µg/l

Objectif : < 0,4 µg/L

- Moyenne somme des pesticides détectés :
 - sans métabolites ESA/OXA : 0,04 µg/l
 - avec métabolites ESA/OXA : 0,38 µg/l

INF'EAU Captage SDE n°6 - Qualité d'eau 2022

Pour plus d'informations, contactez le Syndicat Départemental de l'Eau 61 :
Anne Picard
02 33 29 96 96
picard.anne@orne.fr

